

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :

8 décembre 2023

Date d'affichage :

8 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 18 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Jean-Louis MANGIN (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Céline PORTOLES (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Romain BELIGAT,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'OFFRE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT CLOS ST JEAN LORS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - Délibération n° 2023-53

Monsieur le Maire expose que :

Une procédure a été lancée le 25 septembre 2023 ;

Conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

La procédure retenue par la commune de Villefargeau est la suivante :

- Envoi d'un avis d'appel à la concurrence auprès de l'Yonne Républicaine en date du 27 septembre 2023
- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme Territoires Numériques
- Date limite de remise des offres le 20 octobre 2023 à 12h00.

La Commission d'analyse des offres s'est réunie le 12 décembre à 18h00, l'analyse du Maitre d'œuvre TERR&AM leur a été présenté par le Maire selon le rapport d'analyse annexé à la présente délibération.

Le maître d'œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement et d'après l'analyse qui en a été faite soit l'entreprise ETPB pour un montant de 347 946.50 € HT. Cette proposition a été validé à l'unanimité par les membres de la commission.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la commission des marchés

AUTORISE le Maire a signé l'offre retenue

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont prévus au budget annexe « Lotissement Clos St Jean »

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET

